

ÉDITORIAL

Le temps de travail dans la fonction publique : les (bonnes) vérités du rapport Laurent

14 ans, c'est donc le temps qu'il aura fallu attendre pour que les pouvoirs publics se décident à commander un rapport sur la gestion du temps de travail (GTT) dans la fonction publique !

Même si l'on peut regretter que la remise du rapport Laurent à la Ministre de la Fonction Publique, le 26 mai dernier, ait été largement occultée par les débats et les conflits liés à la loi « Travail », elle nous permet de disposer aujourd'hui d'un document objectif et argumenté sur la GTT dans les trois fonctions publiques.

S'agissant de la FPH, ce document reprend, pour une large part, l'essentiel des observations et des propositions issues des travaux réalisés depuis quelques années par la FHF et l'ADRHESS. Son caractère officiel permet d'espérer que les pouvoirs publics sauront enfin tirer les leçons des conditions de la mise en place d'une réforme qui aura eu finalement pour principales conséquences de fragiliser l'hôpital public et de dégrader les conditions de travail.

Le bilan dressé, par le rapport, de la mise en place des 35 heures, ne surprendra pas les DRH hospitaliers qui, on le sait, consacrent beaucoup de leur temps à gérer tant bien que mal une réglementation complexe et parfois incohérente, et une dette sociale consécutive à l'accumulation des jours de RTT.

Parmi les principaux constats, le rapport souligne :

- la mise en place précipitée des 35 heures à l'hôpital dans un contexte de pénurie de personnel soignant;
- la négociation biaisée, à partir de 2002, d'accords locaux visant principalement à l'octroi de jours de RTT, de plus en plus confondus avec des jours de congés;
- une grande disparité des situations locales quant au nombre de jours de RTT ou de congés extra-légaux accordés au personnel;
- le maintien de dispositions réglementaires qui pénalisent la seule fonction publique hospitalière et qui, dans certains cas (ex : repos) sont inapplicables dans les cycles de travail;
- les problèmes d'application du « décompte journalier » pour les cadres.

...

Sur la base de ces différents éléments, le rapport Laurent formule 32 recommandations parmi lesquelles :

- le rappel par la réglementation de l'obligation annuelle de travail (OAT) de 1607h quel que soit le nombre de jours fériés (R.2);
- la diminution des jours de fractionnement (R.5);
- l'alignement du repos quotidien sur celui des autres fonctions publiques, soit 11H (R.7);
- l'uniformisation, dans un délai de 2 ans, des régimes de travail au sein des GHT (R.14);
- la suppression de la sur-rémunération du travail à temps partiel à 80 ou 90% (R.17);
- l'alignement du plafond des heures supplémentaires sur celui des autres fonctions publiques (R.20);
- la réalisation obligatoire d'une étude d'impact financier avant toute création d'une autorisation spéciale d'absence (R.24);
- la mise en place d'un forfait-jour obligatoire pour les postes pour lesquels la nécessité de service l'exige (R.28).

Reste maintenant, et c'est sans doute l'essentiel pour les dirigeants hospitaliers, à attendre les suites qui seront données à ce rapport et, plus particulièrement, les actes et les décisions des pouvoirs publics pour :

- adapter, en la simplifiant, la réglementation relative à la GTT dans la FPH;
- soutenir les directions hospitalières engagées, dans des conditions parfois difficiles, dans la renégociation des accords locaux « historiques ».

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles deviennent difficiles », SENEQUE.

Jean-Marie BARBOT
Président de l'ADRHESS

SOMMAIRE

JURIDIQUE

Veille Réglementairepage 2

Jurisprudence

Licenciement pour insuffisance professionnelle, justifications .page 8

Avenant au contrat pris pendant la période de 24 mois emportant son dépassement et droit à un contrat triennalpage 9

Focus

Les cumuls d'activités envisageables pour un agent public depuis la loi de déontologiepage 12

PILOTAGE RH

Ce que nous apprend le rapport statistique sur les rémunérations dans la fonction publique de la DGAFP (2ème partie)page 15

Agenda Parution

Bulletin d'abonnement....page 20